

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles

UFI: V20E-P128-P00W-JNR0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: liquide de refroidissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Fuel and Lubricant Solutions

Téléphone: +49 621 60-42178

adresse E-Mail: RegXcellenceFuelLubes@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Repr. 1B	H360F Peut nuire à la fertilité
Repr. 1B	H360D Peut nuire au fœtus
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une expo.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P260	Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.
P201	Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
-------------	---

Conseils de Prudence (Stockage):

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Classement de préparations spéciales (GHS):

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: éthanediol, tétraborate de disodium, anhydre

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

éthanediol, inhibiteurs

Ingrédients soumis à réglementation

éthanediol

Teneur (W/W): $\geq 75\%$ - $\leq 100\%$ Acute Tox. 4 (par voie orale)

STOT RE (Rein) 2

Numéro CAS: 107-21-1 H302, H373

Numéro-CE: 203-473-3

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119456816-28

Numéro INDEX: 603-027-00-1

benzoate de sodium

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 3\%$ Eye Dam./Irrit. 2

H319

Numéro CAS: 532-32-1

Numéro-CE: 208-534-8

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119460683-35

tétraborate de disodium, anhydre

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 3\%$	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro CAS: 1330-43-4	Repr. 1B (fertilité)
Numéro-CE: 215-540-4	Repr. 1B (foetus)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490790-32	H319, H360FD
Numéro INDEX: 005-011-00-4	

Inclus à la liste des substances candidates conformément à l'Article 59, paragraphes 1 et 10, du Règlement CE n° 1907/2006 ("REACH").

nitrite de sodium

Teneur (W/W): $\geq 0,3\%$ - $< 1\%$	Ox. Sol. 3
Numéro CAS: 7632-00-0	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro-CE: 231-555-9	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471836-27	Aquatic Acute 1
	Facteur M - aigüe: 1
	H272, H319, H301, H400
	<u>Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008</u>
	Ox. Sol. 2
	Acute Tox. 3 (par voie orale)
	Eye Dam./Irrit. 2
	Aquatic Acute 1

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Administrer 50 ml d'éthanol pur à une concentration buvable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives
Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Protection respiratoire nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Après prélèvement de produit refermer immédiatement l'emballage, le produit absorbant l'humidité de l'air.

Porter des gants résistants aux produits chimiques en combinaison avec une formation spécifique. Porter des combinaisons adéquates pour éviter l'exposition de la peau.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Estimation de l'exposition et référence à sa source

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Le stockage en récipients galvanisés n'est pas recommandé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PNEC

Pas de risques identifiés.

DNEL

Les données se réfèrent aux substances principales

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Composants avec DNEL

107-21-1: éthanediol

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 35 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 106 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 7 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 53 mg/kg

7632-00-0: nitrite de sodium

travailleur: Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation: 2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre combiné gaz/vapeurs de composés organiques et de particules solides et liquides (p.ex. EN 14387 type A-P2) .

Protection des mains:

Porter des gants résistants aux produits chimiques en combinaison avec une formation spécifique.

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

combinaison de protection contre les agents chimiques (p. ex. selon EN 14605)

Mesures générales de protection et d'hygiène

En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide	
Etat physique:	liquide	
Couleur:	jaune	
Odeur:	spécifique du produit	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Température de solidification:	env. -15 °C	(DIN ISO 3016)
Température d'ébullition:	> 160 °C	(ASTM D1120)
Inflammabilité:	difficilement inflammable	(dérivé du point d'inflammation)
Limite inférieure d'explosivité:	3 %(V)	
	La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.	
Limite supérieure d'explosivité:	15 %(V)	
Point d'éclair:	117 °C	(ISO 2719)
Température d'auto-inflammation:	445 °C	(DIN 51794)
Décomposition thermique:	Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre appropriés.	
Valeur du pH:	6,0 - 7,0	
Viscosité, cinématique:	20 - 30 mm ² /s (20 °C)	(DIN 51562)
Thixotropie:	non thixotrope	
Solubilité dans l'eau:	miscible	
Solubilité (qualitative) solvant(s):	les solvants polaires soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques	
Pression de vapeur:	0,3 hPa (20 °C)	
Densité:	1,131 g/cm ³ (20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	> 1 (20 °C)	(estimé)
	Plus lourd que l'air.	

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La substance / le produit peut réagir avec les amines secondaires et tertiaires pour former des nitrosamines.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité. Eloigner de toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:
Toxicité modérée après une ingestion unique.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Données relatives à : nitrite de sodium

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 180 mg/kg

Données relatives à : éthanediol

Données expérimentales/calculées:

DL (humain) humain (par voie orale): env. 1.600 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Peut entraîner de légères irritations aux yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. Compte tenu des données relatives à l'homme, un potentiel de sensibilisation par voie cutanée ne peut être totalement exclu.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Contient un composant qui provoque une toxicité pour la reproduction lors de tests sur animaux.

Données relatives à : tétraborate de disodium, anhydre

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La substance a causé une altération de la fécondité lors d'essais sur les animaux.

Toxicité pour le développement

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Evaluation du caractère tératogène:

Contient un composant qui provoque la tératogénicité chez les animaux de laboratoire.

Données relatives à : tétraborate de disodium, anhydre

Evaluation du caractère tératogène:

Dans les essais réalisés sur animaux la substance a eu un effet néfaste sur le développement/tératogène.

Données relatives à : éthanediol

Evaluation du caractère tératogène:

Des essais réalisés avec des souris et des rats par ingestion de quantités importantes ont montré un effet toxique sur le développement, qui n'a pas été observé dans les tests sur lapins. Les études mécanistes montrent que le lapin est l'espèce pertinente pour la classification pour la santé humaine. En tant que tel, et puisque l'éthylène glycol n'est pas toxique pour le développement chez le lapin, aucune classification n'est justifiée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques.

Données relatives à : éthanediol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des lésions rénales après des ingestions répétées. La substance peut causer des lésions rénales après absorptions cutanées répétées de grandes quantités.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Évaluation de la toxicité aquatique:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:

> 70 % réduction du COD (28 j) (301 A de l'OCDE (nouvelle version)) S'élimine bien par biodégradation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Évaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Évaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Code de déchet:

16 01 14⁰¹ antigels contenant des substances dangereuses

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 28, 30, 75

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Repr. 1B (Fertilité)

Repr. 1B (foetus)

STOT RE (Rein) 2

Aquatic Acute 3

Acute Tox.

Toxicité aiguë

 BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 02.05.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 19.02.2003

Produit: **GLYSANTIN® G05® yellow also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30177333/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 12.01.2023

Repr.	Toxicité pour la reproduction
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Ox. Sol.	Matières solides comburantes
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

 Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.